

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 19/01/2022 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

: REDLINE WHEEL CLEANER Nom du produit UFI : QKGM-43Y8-400A-D3XE Code du produit : SDS-099-J-1.0

Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs Utilisation de la substance/mélange : Automobile produits de soins.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Turtle Wax EU Limited Fieldfisher, Suite 401, The Capel Building, Mary's Abbey, Dublin 7, D07 N4C6 Dublin Ireland T EU & GB +44 (0) 845 600 3663

MSDS@turtlewax.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : EU & GB +44 (0) 845 600 3663

Les heures de bureau seulement 08:30 - 17:00

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|-------------------|---------|-------------------|--|
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti- poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Contient : SODIUM THIOGLYCOLATE, BENZISOTHIAZOLINONE

Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P261 - Éviter de respirer les brouillards, aérosols.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / nationale.

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Aucun(es) dans des conditions normales.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|--|--------|--|
| Mercaptoacétate de sodium | N° CAS: 367-51-1 N° CE: 206-696-4 N° REACH: 01-2119968564- 24 | 1 – 10 | Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Skin Sens. 1, H317 Met. Corr. 1, H290 |
| Silsesquioxanes; (3- (2-aminoéthyl) aminopropyl) méthyle; terminé par méthoxy | N° CAS: 126-92-1 N° CE: 204-812-8 | 1 – 10 | Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 |

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---------------------|---|-------|---|
| Benzisothiazolinone | N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 | < 0,1 | Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 |

| Limites de concentration spécifiques: | | | | |
|--|---|-------------------------------------|--|--|
| Nom Identificateur de produit Limites de concentration spécifiques | | | | |
| Benzisothiazolinone | N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 | (0,05 ≤C < 100) Skin Sens. 1, H317 | | |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un

médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si

la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si

l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. rougeur, démangeaisons, larmes.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer une

irritation du tractus digestif.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit n'est pas inflammable.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Reactivité en cas d'incendie : Non connu(e).

Produits de décomposition dangereux en cas : Dégagement possible de fumées toxiques.

d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Non applicable.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Enlever les épandages immédiatement. Assurer une ventilation appropriée.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pour plus d'informations, se reporter à

la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Stopper la fuite. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pour plus d'informations, se reporter à

la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Stopper la fuite. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu). Placer les résidus dans des

fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Laver abondamment à l'eau les résidus. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de

manière sûre, conformément à la législation locale.

Autres informations : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

dangei

Mesures d'hygiène

: Tenir hors de portée des enfants. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

: Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver hors de la portée des enfants. Protéger contre le gel. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri du gel.

Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Automobile produits de soins.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

19/01/2022 (Date d'émission) FR (français) 4/11

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation appropriée.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Gants.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter des vêtements de travail appropriés

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Lire l'étiquette avant utilisation. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

 État physique
 : Liquide

 Couleur
 : Incolore.

 Odeur
 : Agrumes.

 Seuil olfactif
 : Pas disponible

 Point de fusion
 : < 0 °C Non applicable</td>

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Point de congélation : Pas disponible

Point d'ébullition : 100

Inflammabilité : Non applicable

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Non comburant.

Limites d'explosivité : Pas disponible

Limite inférieure d'explosion : Pas disponible

Limite supérieure d'explosion : Pas disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Température d'auto-inflammation : > 195

Température de décomposition : Pas disponible

pH : 7 – 7,8

Viscosité, cinématique : Pas disponible : 500 - 700 cP Viscosité, dynamique Solubilité · Soluble dans l'eau Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible Masse volumique : 1,073 - 1,093 : Pas disponible Densité relative : Pas disponible Densité relative de vapeur à 20°C Caractéristiques d'une particule : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : < 1

butylique=1)

Indice de réfraction : 1,3676 – 1,3696

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non-réactif dans des conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides. Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) mo | odifié par le règlement (UE) 2020/878 |
|---|--|
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé |
| Mercaptoacétate de sodium (367-51-1) | |
| DL50 orale rat | 200 mg/kg |
| DL50 orale | 504 mg/kg de poids corporel |
| DL50 cutanée rat | 1000 mg/kg de poids corporel |
| DL50 voie cutanée | > 1000 mg/kg de poids corporel |
| CL50 Inhalation - Rat | > 2729 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity) |
| | ropyl) méthyle; terminé par méthoxy (126-92-1) |
| | |
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity) |
| Benzisothiazolinone (2634-33-5) | |
| DL50 orale | 1020 mg/kg de poids corporel |
| DL50 voie cutanée | 4115 mg/kg de poids corporel |
| CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard) | 100 mg/l |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé |
| Lácione couloires graves/irritation couloire | pH: 7 – 7,8 • Provingue une cévière irritation des voux |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 7 – 7,8 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Mercaptoacétate de sodium (367-51-1) | |
| LOAEL (animal/femelle, F0/P) | 40 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study), Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects), Guideline: other:Commission Regulation (EC) No. 440/2008 B.35, Remarks on results: other:Generation: P and F1 (migrated information) |
| NOAEL (animal/mâle, F0/P) | ≥ 80 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles | : Non classé |
| (STOT) (exposition unique) Toxicité spécifique pour certains organes cibles | : Non classé |
| (STOT) (exposition répétée) | . NUTI Classe |
| Mercaptoacétate de sodium (367-51-1) | |
| LOAEL (oral, rat, 90 jours) | 60 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents) |
| LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours) | 11,25 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:According to the standard protocol posted on the NTP website, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study) |
| NOAEL (oral, rat, 90 jours) | 20 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents) |
| NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours) | ≥ 180 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:According to the standard protocol posted on the NTP website , Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study) |
| Silsesquioxanes; (3- (2-aminoéthyl) aminop | ropyl) méthyle; terminé par méthoxy (126-92-1) |
| LOAEL (oral, rat, 90 jours) | 1016 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents) |
| | |

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Silsesquioxanes; (3- (2-aminoéthyl) aminopropyl) méthyle; terminé par méthoxy (126-92-1) | | | |
|---|--|--|--|
| NOAEL (oral, rat, 90 jours) 488 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeate 90-Day Oral Toxicity in Rodents) | | | |
| Pangar par agniration : Non classé | | | |

Danger par aspiration : Non classe

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne

provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Ecologie - eau : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne

: Non classé

provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : Non classé

(chronique)

| (1) | |
|--|---|
| Mercaptoacétate de sodium (367-51-1) | |
| CL50 - Poisson [1] | > 100 mg/l |
| CE50 - Crustacés [1] | 38 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [1] | 38 mg/l waterflea |
| CE50 72h - Algues [1] | > 100 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus) |
| Silsesquioxanes; (3- (2-aminoéthyl) aminop | ropyl) méthyle; terminé par méthoxy (126-92-1) |
| CL50 - Poisson [1] | > 100 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio) |
| CE50 - Crustacés [1] | 483 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna |
| CE50 72h - Algues [1] | > 511 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus) |
| CE50 72h - Algues [2] | 511 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus) |
| LOEC (chronique) | 6,86 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d' |
| NOEC (chronique) | 1,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d' |
| NOEC chronique poisson | ≥ 1,357 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas Duration: '42 d' |
| Benzisothiazolinone (2634-33-5) | |
| CL50 - Poisson [1] | 2,18 mg/l |
| CE50 - Crustacés [1] | 0,99 mg/l |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [1] | 2,94 mg/l waterflea |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [2] | 0,11 mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

| REDLINE WHEEL CLEANER | |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Aucune donnée disponible. |

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| REDLINE WHEEL CLEANER | | | |
|--|---------------------------|--|--|
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible. | | |
| Mercaptoacétate de sodium (367-51-1) | | | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -2,99 | | | |
| Silsesquioxanes; (3- (2-aminoéthyl) aminopropyl) méthyle; terminé par méthoxy (126-92-1) | | | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -0,35 | | | |
| Benzisothiazolinone (2634-33-5) | | | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 0,7 | | | |

12.4. Mobilité dans le sol

| REDLINE WHEEL CLEANER | |
|-----------------------|---------------------------|
| Ecologie - sol | Aucune donnée disponible. |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun connu

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux

usées

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

- : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- : Éliminer le contenu / récipient conformément aux instructions de tri de collecteur agréé.
- : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Ne pas rejeter dans les égouts.
- : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID | | | |
|--|--|----------------|----------------|----------------|--|--|--|
| 14.1. Numéro ONU ou n | 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | | | | | | |
| Non applicable | Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable | | | | | | |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | | | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | | | |

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|--|
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | | | | | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Contient une substance de la liste candidate REACH: 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde et ses stéréoisomères individuels (EC 201-289-8, CAS 80-54-6)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Fragrances allergisantes > 0,01%:

LIMONENE

BENZISOTHIAZOLINONE

| glement relatif aux détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu: | |
|--|-----|
| Composant | % |
| agents de surface anioniques | <5% |
| BENZISOTHIAZOLINONE | |
| parfums | |

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| R | Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu: | |
|---|--|---|
| C | Composant | % |
| L | IMONENE | |

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues)

15.1.2. Directives nationales

| France | | |
|--------------------------|--|--|
| Maladies professionnelle | | |
| Code | Description | |
| RG 65 | Lésions eczématiformes de mécanisme allergique | |
| RG 66 | Rhinites et asthmes professionnels | |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

| Texte intégral des phrases H et EUH: | | |
|--------------------------------------|---|--|
| Acute Tox. 3 (par voie orale) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3 | |
| Acute Tox. 4 (par voie cutanée) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4 | |
| Acute Tox. 4 (par voie orale) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 | |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1 | |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 | |
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. | |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. | |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. | |
| H312 | Nocif par contact cutané. | |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. | |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. | |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. | |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. | |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. | |
| Met. Corr. 1 | Corrosif pour les métaux, catégorie 1 | |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 | |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, catégorie 1 | |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Désistement juridique: Turtle Wax Europe Limited. Tous les droits sont réservés.

Ces informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec un autre matériau ou dans des conditions ou processus particuliers. Au meilleur de nos connaissances, ces informations sont exactes et fiables à la date de publication. Aucune garantie ou représentation n'est faite quant à son exactitude, sa fiabilité ou son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur ou du sous-traitant de s'assurer de l'adéquation de ces informations à leurs circonstances, conditions ou utilisations particulières. Cela inclut le transport, le stockage et l'élimination qui sont hors de notre contrôle.